

## Annexe 1.17

### Chronologie des droits de la personne au Canada

1900	En vertu de l' <i>Acte des élections fédérales</i> , seulement les personnes qui ont le droit de voter à une élection provinciale ont le droit de voter dans une élection fédérale. (Par conséquent, les minorités qui n'ont pas le droit de voter aux élections provinciales sont automatiquement exclues des élections fédérales.)
1900	La <i>Loi sur les biens de la femme mariée (Married Women's Property Act)</i> accorde aux femmes mariées du Manitoba les mêmes droits à la propriété et à la signature de contrats que les hommes. (Plusieurs autres provinces adoptent des mesures semblables dans les années qui suivent.)
28 janvier 1916	Les femmes du Manitoba obtiennent le droit de vote et de se présenter comme candidates électorales au niveau provincial. (Plusieurs autres provinces adoptent des mesures semblables dans les années qui suivent.)
1917	Les infirmières « oiseaux bleus » de la Première Guerre mondiale deviennent les premières femmes canadiennes autorisées à voter à une élection fédérale.
24 mai 1918	Les citoyennes canadiennes de 21 ans ou plus obtiennent le droit de vote fédéral.
juillet 1919	Les femmes canadiennes obtiennent le droit d'élection à la Chambre des communes.
10 janvier 1920	La Ligue des Nations, précurseur des Nations Unies, est établie; le Canada est un des membres originaux.
1920	L' <i>Acte des élections fédérales</i> introduit le principe du suffrage universel et établit un système électoral plus juste. Malgré cette loi, il existe encore un certain nombre d'exceptions visant les Autochtones et les minorités ethniques et religieuses au niveau provincial.
1921	Agnes Macphail devient la première femme élue députée au Parlement canadien.
1929	Selon la décision finale de la Cour britannique dans « l'affaire des personnes » de Henrietta Muir Edwards, il est déterminé que les femmes doivent être considérées des personnes en vertu de la loi et qu'elles ont le droit d'être nommées au Sénat.
1934	Le Manitoba adopte une loi permettant un recours juridique aux victimes d'attaques personnelles basées sur la race ou la religion.
1940	Les femmes du Québec obtiennent le droit de vote.
14 août 1941	La <i>Charte de l'Atlantique</i> , une déclaration de principes pour guider les pays démocratiques, est signée par les leaders de la Grande-Bretagne et des États-Unis dans un navire près de la côte de Terre-Neuve.
1944	L'Ontario adopte une loi qui interdit la publication ou l'affichage public d'enseignes ou de symboles indiquant la discrimination basée sur la race.
1944	Tommy Douglas est élu Premier ministre de la Saskatchewan et met en œuvre un programme de services de santé gratuits pour les personnes pauvres et les personnes âgées.

26 juin 1945	La signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco dans le but de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Le Canada en est un des membres originaux.
1 <sup>er</sup> avril 1947	La Saskatchewan, sous Tommy Douglas, adopte le <i>Saskatchewan Bill of Rights</i> , la première loi au Canada à rendre illégale la discrimination basée sur la race.
10 décembre 1948	La <i>Déclaration universelle des droits de la personne</i> est signée par les pays membres des Nations Unies. Le Canadien John Humphrey joue un rôle important dans l'élaboration de ce document.
1948	L' <i>Acte des élections fédérales</i> est amendé pour éliminer la race comme condition de droit de vote dans les élections fédérales. Les Canadiens d'origine japonaise obtiennent donc le droit de vote fédéral. (Il demeure néanmoins certaines conditions attachées au droit de vote chez les Indiens inscrits.)
1949	Les restrictions de la <i>Loi sur les mesures de guerre</i> sont terminées.
1955	Les membres du groupe religieux des Doukhobors obtiennent le droit de vote fédéral.
1955	Le Manitoba adopte une loi qui interdit la discrimination salariale basée sur le sexe.
10 août 1960	Le Premier ministre John Diefenbaker réussit à faire adopter la <i>Déclaration canadienne des droits</i> , la première loi fédérale à protéger les droits et libertés de la personne et ayant comme fondements la <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i> .
1960	Les membres de Premières nations obtiennent le droit de vote sans condition de renoncer leur statut d'Indien inscrit.
1960	Les politiques d'immigration au Canada ne permettent plus l'exclusion d'immigrants basée sur leur nationalité, citoyenneté, groupe ethnique, occupation, classe ou lieu d'origine.
1962	Les dernières exécutions ont lieu au Canada.
1964	La première loi interdisant la discrimination basée sur l'âge est adoptée en Colombie-Britannique.
1964	Les lois exigeant des écoles séparées pour les personnes noires en Ontario sont éliminées.
1966	La peine capitale au Canada est limitée aux cas de meurtres de policiers et de gardes de prison.
1968	Le <i>Code criminel</i> du Canada est amendé pour décriminaliser l'homosexualité.
1970	L'Ontario est la première province à passer une loi permettant aux personnes aveugles d'être accompagnées de leurs chiens guides dans des endroits publics.
1971	Le <i>Code criminel</i> établit comme offense criminelle la promotion du génocide ou de la haine basée sur la couleur, la race, la religion ou l'identité ethnique.
1974	La Nouvelle-Écosse adopte une loi qui interdit la discrimination basée sur les handicaps physiques en matière d'emploi.

1975	Le Québec adopte sa <i>Charte de droits et libertés</i> comprenant des exigences anti-discriminatoires et d'égalité salariale.
1976	La peine capitale est éliminée du <i>Code criminel</i> du Canada; elle demeure en effet seulement dans le cas d'offenses majeures dans le militaire.
1977	Le Canada adopte la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> pour interdire la discrimination et crée la Commission canadienne sur les droits de la personne.
1977	La <i>Loi sur l'immigration</i> est amendée pour éliminer toute restriction basée sur la nationalité, la citoyenneté, le groupe ethnique, la profession, la classe ou le lieu d'origine.
le 17 avril 1982	La <i>Charte canadienne des droits et des libertés</i> est établie comme une partie de la Constitution du Canada. Depuis ce temps la Cour suprême a soutenu les valeurs de la <i>Charte</i> au cours d'un grand nombre de décisions juridiques.
1985	La <i>Loi sur les Indiens</i> , depuis 1869, stipulait que les femmes autochtones qui mariaient des non-autochtones perdaient leur statut d'Indien inscrit et les droits qui s'y rattachaient. En 1985, le projet de loi C-31 a modifié la loi en rétablissant le statut d'Indien de ces femmes et en permettant à leurs enfants de demander d'être inscrits en tant qu'Indiens.
le 27 juin 1986	La <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> du gouvernement fédéral entre en effet.
1987	Une proposition de réintroduire la peine capitale est défaite dans un vote libre dans la Chambre des communes.
22 septembre 1988	Le Premier ministre Brian Mulroney reconnaît l'injustice des actes du gouvernement contre les Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale et établit un programme de compensation.
1989	La Cour suprême du Canada décide que le harcèlement sexuel est une forme de discrimination fondée sur le sexe.
1991	Le gouvernement fédéral annonce un plan national de cinq ans visant la pleine inclusion des personnes handicapées à la société canadienne.
20 juin 1996	La <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> est amendée pour interdire la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.
1997	La Fédération canadienne des relations raciales est établie pour promouvoir et soutenir les relations harmonieuses entre les groupes ethniques ainsi que la justice et l'équité sociale au Canada.
17 juin 1999	La <i>Loi sur l'extradition du Canada</i> établit que le gouvernement canadien refusera de retourner de force toute personne vers un pays qui désire punir cette personne pour des raisons de race, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de couleur, de religion, de convictions politiques, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, de handicap ou de classe sociale.

À noter que cette liste n'est pas complète et comprend surtout les développements positifs relatifs aux droits de la personne.

D'autres événements pertinents pourront s'ajouter à cette ligne du temps au cours des blocs d'apprentissage.

Une chronologie de l'évolution des droits autochtones au Canada se trouve à l'annexe 1.24.

Une chronologie sur l'évolution du bilinguisme et des politiques de langues officielles se trouve à l'annexe 1.26.

Une chronologie de cas d'injustice sociale au Canada se trouve à l'annexe 1.38.